



## Abandon de poste / licenciement

Par **Ted**, le **18/05/2009** à **02:56**

Bonjour,

voilà, je vous explique un peu ma situation.

Je travaillais dans le secteur de la vente.

j'ai quitter mon travail il ya maintenant 2 mois environ, ca se passer très mal avec mon responsable et en + de cela je voulais retourner parmi mes amis et ma famille, rien n'aller plus et j'ai donc decider de ne pas revenir travailler.

J'ai quitter mon travail sans donner aucune nouvelle. J'attendai un abandon de poste et il y'a peu j'ai reçu une fiche de paye a 0€.

j'ai bien peur qu'ils fassent volontairement cela pendant pas mal de temps car comme j'ai di je suis parti sans prevenir, seul mes collegues ont été mit au courant. J'ai egalement envoyer un messages à mon responsable pour lui dire que je ne reviendrai pas .ce message à d'ailleur été notifier dans une lettre recommandé de mon directeur. sur cette lettre il a indiqué que mon message ne constituer en rien un justificatif de demission ou de licenciement.

Actuellement je me retrouve que je suis obligé d'attendre mon licenciement, je ne sais pas quoi faire, de plus je n'ai pas envis de retourner à l'entreprise car je sais que cela risque de se passer très mal.

je ne sais pas quelle solutions pourai-je avoir.

A savoir que je suis parti de mon travail et de mon logement depuis 2 mois , je doit retourner labas pour cloturer le bail de ce logement.

Je n'ai actuellement plus de revenu , 1 loyer à payer et beaucoup de dettes.

j'aimerais tourner cette page niveau travail au plus vite, et donc j'attend mon licenciement car je nsais pas quoi faire d'autre et j'aimerais pouvoir être licencier pour retrouver vite du travail et repartir dans le droit chemin . si vous avez des reponses a mes questions et si vous pensez pouvoir m'aider en trouvant une solutions , cela serai fort reconnaissant de votre part.

merci d'avance et bonne continuation à vous.

Par **milou**, le **18/05/2009** à **07:53**

Bonjour,

Rien n'oblige votre employeur à vous licencier. D'ailleurs, il n'a pas l'air très décidé à le faire.  
Seule solution désormais : envoyer une lettre de démission.

Il vous faut dans tous les cas régulariser votre situation qui ne peut demeurer comme telle.

Cordialement.

Par **zeb**, le **19/05/2009** à **17:31**

Il t'as bien eu celui la ..il va pas lacher et connait ses droits.

Abandonne et pose ta démissions